AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20250403-CA030425\_14-DE en date du 07/04/2025 ; REFERENCE ACTE : CA030425\_14

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 AVRIL 2025**

#### **Présents**

Monsieur DENIS, Président de TOURS METROPOLE HABITAT, Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS METROPOLE HABITAT,

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Monsieur BRIMOU (visio), Monsieur CHANDENIER, Monsieur GRATEAU, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Madame MOREAU, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, et Monsieur VALLET, Administrateurs

#### **Excusés**

Madame BLUTEAU, qui avait donné pouvoir à Madame BA TALL Madame DJABER, qui avait donné pouvoir à Monsieur GRATEAU Madame JOVENEAUX, dont le pouvoir a été attribué à Madame MOREAU Madame LEMAURE, qui avait donné pouvoir à Monsieur CHANDENIER Monsieur MIRAULT, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE Madame MOSNIER, Monsieur THOMAS, qui avait donné pouvoir à Madame ROCHER

### **Absents**

Monsieur ARNOULD, Monsieur LECONTE,

## Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS METROPOLE HABITAT

Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS METROPOLE HABITAT,

Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de TOURS METROPOLE HABITAT,

Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS METROPOLE HABITAT,

Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS METROPOLE HABITAT,

Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS METROPOLE HABITAT,

Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS METROPOLE HABITAT,

Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire,

Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires, Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de TOURS METROPOLE HABITAT

Présidence de Monsieur DENIS, Vice-Président

AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20250403-CA030425\_14-DE en date du 07/04/2025 ; REFERENCE ACTE : CA030425\_14

# ECOQUARTIER DE MONCONSEIL – VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AT N°160 (VERGER ANTONIN ARTAUD), A LA VILLE DE TOURS POUR LA REALISATION D'UN JARDIN PUBLIC

(Ecoquartier Monconseil C/15)

Le Directeur Général et la Directrice Développement et Patrimoine rappellent au Conseil d'Administration qu'à la demande de la Ville de Tours, la concession Monconseil s'est portée acquéreur de la parcelle AT n°160 en 2024, avec pour objectif de permettre à la Ville de Tours de réaliser un futur jardin public arboré sur la partie ouest de la parcelle.

La délibération du Conseil d'Administration du 11 décembre 2024 prévoit qu'à l'issue de la préemption, la parcelle AT 160 soit divisée en vue de rétrocéder l'espace paysager à la Ville de TOURS, et de remettre en vente le surplus, qui intègre une maison de 220 m² de SHAB environ.

TOURS METROPOLE HABITAT a fait poser une clôture délimitant les deux espaces, a fait réaliser un projet de division, et a mis en vente la partie Est de la parcelle pour un montant de 375 000 € net vendeur.

La partie ouest identifiée AT 160 B sur le projet de division, constituée d'un verger présente une superficie de 583 m²; elle peut dès aujourd'hui être cédée à la Ville de Tours (vente à l'euro symbolique). Les frais de notaire seraient portés par la concession Monconseil.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'autoriser le Directeur Général à :

- céder à l'euro symbolique à la Ville de Tours l'emprise de 583 m² extraite de la parcelle AT N°160,
- adapter librement le régime et le taux de TVA applicable,
- négocier librement et signer les actes notariés correspondants,

POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/04/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,

LE DIRECTEUR GENERAL, Grégoire SIMON

